



MAIRIE
DE

QUEYSSAC-LES-VIGNES
CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt quatre le 26 mars, à 20h45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Queyssac-les-Vignes, sous la présidence de Monsieur ROCHE Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : le 20 mars 2024

Secrétaire : M GARRET

Présents : M ROCHE J.L, Mme SEMBILLE, Mme REBOTIER, M GAUBERT, Mme TERRIEUX-SER, M BLATY,

Mme NEUVILLE, M CELLES, M ROCHE Alain, et M GARRET

Absente excusée : Mme FORTIER

Absents ayant donné procuration :

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10

Votants : pour : 10 contre : abstention :

Ordre du jour :

- désignation du secrétaire de séance
- approbation du compte rendu du 19 mars 2024
- vote du budget 2024
- subventions aux associations
- taxes
- participations financières 2024
- pesage
- Questions diverses

DELIBERATION N°25/2024 : BUDGET 2024

Monsieur le maire, après avoir détaillé le budget 2024 pour la commune propose le vote suivant :

Section de fonctionnement : 346 436.38 €

Section d'investissement : 261 361.62 €

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valident le budget 2024

DELIBERATION N° 26/2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASP Corrèze	150.00
ADL	400.00
DONNEURS DE SANG	200.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
DIVERS	450.00
FNACA	50.00
FOYER DU COLLEGE DE BEAULIEU	150.00
SDIS VAYRAC	150.00
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150.00
SPA BRIVE	100.00
SOCIETE DE CHASSE DE QUEYSSAC	200.00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	250.00
DDEN	50.00

DELIBERATION N° 27/2024 : TAXES

Monsieur le Maire propose que les taux de taxe foncière (bâti), de taxe foncière (non bâti) et de taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) soient reconduits pour l'année 2024

Lors du vote du budget 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024.

	Vote Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	32,77
Taxe foncière (non bâti)	135,68
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	8.64

DELIBERATION N° 28/2024 : PARTICIPATIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation financière au SIVU des 4 Coteaux, au syndicat Bellovic pour l'année 2024 :

Participations	Article 65568
SIVU 4 Coteaux	33040.00
Bellovic - voirie rurale	4080.94
Bellovic – voirie communale	9468.39
FDEE 19	529,58
total	47118.91

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valident ces participations.

DELIBERATION N° 29/2024 : PESAGE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation pour le pesage

Montant inchangé par rapport à l'année 2023 : 450 € pour 2024

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valident cette participation

Fin de la séance à ???

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2024

ROCHE Jean-Louis	présent	
REBOTIER Dominique	présente	
GAUBERT Jean	présent	
SEMBILLE Françoise	présente	
FORTIER Alexandra	absente	absente
CELLES Guillaume	présent	
BLATY Alexandre	présent	
TERRIEUX-SER Marie	présente	
NEUVILLE Joëlle	présent	
GARRET Eric	présent	
ROCHE Alain	présent	